

Séance du 2 juin 2015 à 19 heures

Commune de LE MONTAT – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, deux juin deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Le Montat –Salle des fêtes*

**Etaient présents :**

52 titulaires dont 7 possédant une procuration  
4 suppléants dont 0 possédant une procuration

**• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :**

ARCAMBAL

BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURS

CRAYSSAC  
DOUELLE

ESPERE  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT

LES JUNIES  
LHERM  
MECHMONT  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES

ST DENIS CATUS  
ST MEDARD  
TRESPOUX-RASSIELS  
VERS

M. LABRO Didier (tit) procuration de Mme TEULIERES Marcelle (tit),

M. PARNAUDEAU Willy (tit),  
M. SEGOND Dominique (tit),  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), M. SIMON Michel, M. MUNTE Serge (tit) procuration de M. SINDOU Géraud (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), M. TESTA Francesco (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme BONNET Catherine (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), Mme EYMES Isabelle (tit), Mme BOUIX Catherine (tit),

M. TILLOU José (tit),  
M. DUJOL Jean-Paul (tit)  
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),  
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARD Michel (sup),  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),  
M. TREIL Jean (tit), Mme LANES Bénédicte (tit) procuration de M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),

M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),  
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),

M. MOLINIE Romuald (tit),  
M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),  
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),  
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)  
M. NOUAILLES Serge (tit),

M. MOUGEOT Jean-Paul (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),  
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

Mme SALANIE Jacqueline (sup),  
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),

M. GALTHIE Jean-Noël (tit),  
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

M. FIGEAC Philippe (tit),  
M. FERNANDEZ Pierre (ti),

M. LAVAU Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),  
M. HEE Gérard (tit),

**Secrétaire de séance :**

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20150602-24\_02\_06\_15-DE  
Reçu le 05/06/2015

**Service : Transports - Déplacements**

**Objet : Acquisition d'un véhicule pour le réseau de transports urbains**

**A été adopté à l'UNANIMITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

**Séance du 2 juin 2015**  
**Rapporteur : Romuald MOLINIE**

Rédacteur : Lola LE MOIGN  
Service : Transports - Déplacements

**Objet : Acquisition d'un véhicule pour le réseau de transports urbains**

Mesdames, Messieurs,

Pour les besoins du réseau de transports urbains de l'agglomération, il convient de renouveler en 2015 un véhicule de 70 places. Cette acquisition, conformément au contrat de Délégation de Service Public participera à la remise à niveau du parc de véhicules de transports urbains, et permettra de réduire les coûts de maintenance et de grosses réparations.

Le coût global de cette acquisition est estimé à 250 000 € TTC.

Un pouvoir adjudicateur peut décider de ne pas procéder lui-même aux procédures de passation des marchés publics et de recourir à une centrale d'achat. En effet, l'article 9 du Code des marchés publics (CMP) définit la centrale d'achat comme étant un pouvoir adjudicateur soumis aux règles issues du CMP. Ce pouvoir adjudicateur acquiert des fournitures ou des services destinés à des pouvoirs adjudicateurs, ou passe des marchés publics ou conclut des accords-cadres de travaux, fournitures ou services destinés à des pouvoirs adjudicateurs.

Le type de véhicule recherché est proposé par les centrales d'achat public (UGAP, Centrale d'Achat du Transport Public) à des tarifs et dans des délais compatibles avec le service. Il est donc proposé l'acquisition par une centrale d'achat public pour ce type de véhicule. A noter qu'en 2013 et 2014, des véhicules ont été acquis par ce procédé de centrale d'achat.

Au vu du montant engagé, il convient d'autoriser M. le Président ou son représentant à recourir à une centrale d'achat et à signer le bon de commande qui découlera de cette procédure.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser le recours à une centrale d'achat pour le besoin ci-dessus développé : acquisition d'un autobus de 70 places ;
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le bon de commande relatif à cette acquisition ;
- c- De préciser que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2015 Transports collectifs – Opération 12, compte 2182.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

A circular official seal of the Communauté d'Agglomération du Grand Cahors. The seal features a central emblem with a sun, a figure, and a landscape, surrounded by the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS'. A blue ink signature is written over the seal.

Jean-Marie SOUZE-FAURE